

Image not found or type unknown



Vendu en l'état caravane

Par **sebastdom**, le **28/05/2009** à **14:07**

bonjour,j'ai vendu une caravane en l'état 3500€ l'acheteur envoie une semaine après l'accusation pour vice caché problème d'humidité ,6 mois après le jugement me demande le remboursement des frais et de reprendre la caravane contre un chèque de 4100€ mais l'acheteur ne veut pas me redonner la caravane quels sont les recours ,merci a tous tel 0553944823